

Bonjour, Lamballe

Je suis la Gazette Lamballaise.
Je salue la cité des bords du Gouessant,
Qui porte « d'azur à trois gerbes d'or »,
Du ciel et des blés à pleins bords,
Tout le symbole de Lamballe!
Car,

« Si la Bretagne est un œuf
Lamballe en est le moyeu ».
Comme disaient nos bons aïeux.
Bonjour, Lamballe!

Je suis la Gazette Lamballaise.
Et je dirai la grande histoire,
Qui pend aux murs de Notre-Dame,
Où l'on monte en la haute tour,
Pour voir le pays d'alentour,
De Pléneuf jusqu'à Moncontour,
Dont Lamballe est la Capitale...
Bonjour, Lamballe!

Je suis la Gazette Lamballaise.
Et je viens, ne vous en déplaise,
Rire, en passant à tous les seuils
Et compatir à tous les deuils,
Et chanter à toutes les fêtes...
Achetez! Je suis la Gazette!
Et je vous conterai fleurette
Au « Château », quand viendra le bal...
Bonjour, Lamballe!

Je suis la Gazette Lamballaise.
Je dirai la « Saint-Amateur »,
Où tout le monde vient, en chœur!...
Les marchés, les foires, les courses
Et les ouvrières des « bourses »,
Dont la mignonne lampe brille,
A la fenêtre de famille,
Avec leurs bonnets lamballais,
Comme un éventail qui s'étale...
Bonjour, Lamballe!

— Aussi les belles tanneries,
 Tout au long des vertes prairies,
 Et les pompes à incendie
 Manœuvrées par nos beaux pompiers.
 — Toutes les nouvelles du monde,
 J'irai les cueillir à la ronde,
 Du pont Calmet au Pont-Grossard
 Et du Bout-du-Val au Belloir,
 Causant de tout, à tout hasard,
 Comme Madame... Babillard,
 Et je conjuguerai le verbe potiner;
 J'irai, les jeudis, devant le Juge de Paix,
 Et quand se tiendra la... « Municipale »,
 Je serai là.

Bonjour Lamballe!

Je suis la Gazette Lamballaise.
 « Journal de Lamballe et des environs! »
 J'embrasse deux ou trois cantons:
 Pléneuf, Moncontour, Saint-Eran,
 Saint-Alban, Noyal et Plestan,
 La Malheure, Andel, Maroué,
 Meslin, La Poterie et Pommeret...
 Achetez!... Je suis le Journal!

Bonjour Lamballe!

Je suis la Gazette Lamballaise.
 Et c'est moi qui chantai « la fraise »
 Au Monsieur du pont de Calmet'
 Ma foi, tant pis si ça... l'embête!
 Mais, si vous la trouvez trop mal,
 Monsieur, renvoyez-moi la balle,
 « Play! Raid! Au nez!... »

Bonjour, Lamballe!

Non, merci: je ne puis m'asseoir.
 Monsieur Glémot m'attend... Bonsoir!
 Tant mieux, si ma chanson vous charme:
 je reviendrai!

Félix CHARMES.

Les conflits religieux à Plurien au début du XX^e siècle

L'état d'esprit

Vers la fin du XIX^e siècle, l'état d'esprit de la population de la commune de Plurien est de plus en plus anti-clérical. Les différents recteurs portent sur leurs ouailles les jugements suivants :

« L'esprit général est de plus en plus irreligieux. Les autorités elles-mêmes sont imbuës d'idées hostiles au clergé. Je tremble pour l'avenir ».

Abbé Chatton, 1884.

« Des fêtes profanes s'établissent dans les paroisses. Elles contribuent à éloigner de l'Église. L'été les vêpres ne sont plus guère suivies. L'église se vide. Les auberges se multiplient, cause d'ivrognerie et de débauches qui désolent les familles ».

Abbé Chatton, 1888.

« Les jeunes filles sont élevées dans un esprit raisonneur, défiant du prêtre, vaniteux. Il n'y a aucun sentiment de piété chez le plus grand nombre, mais beaucoup d'étourderie et de légèreté. Elles sont portées sur la toilette. Elles délaissent l'ancienne et belle coiffe du pays. Mais elles ne sont pas cependant immorales.

Abbé Lemoine, 1900.

En fait, ce qui se passe à Plurien n'est que le reflet de ce qui se produit dans toute la France où la pratique religieuse est devenue un signe extérieur d'anti-républicanisme. La franc-maçonnerie est puissante. En 1895, sous le ministère Léon Bourgeois, il y a neuf ministres francs maçons sur onze.

Mais revenons à Plurien où les prêtres, de leur propre aveu, interviennent auprès des habitants quand il y a des élections, pour qu'ils votent dans le « bon sens ». Hélas, ils ne sont pas écoutés. « Ils votent, déclare l'abbé Brebel, suivant les conseils du maire et le désir du préfet ! »

Il n'y a pas à Plurien de mariages, de baptêmes ni d'enterrements civils. Néanmoins, les prêtres sont de moins en moins considérés. Pourquoi ? Nous avons fait une longue enquête auprès des anciens, nés avant ce siècle, et ce que nous avons appris nous a étonné et explique peut-être l'attitude de la population. Nous livrons au lecteur le résultat de nos recherches en précisant bien qu'il s'agit là d'une tradition orale.

Un abbé, que nous ne nommerons pas par charité chrétienne, perd un jour la tête et subtilise une andouille dans une ferme. Le larcin est découvert. Il n'y a pas plainte mais notre pauvre abbé est désormais affublé, par une grande partie de la population, du qualificatif « l'andouille » accolé à son prénom.

Une école chrétienne est inaugurée à Plurien à la fin du XIX^e siècle. Un prêtre intervient auprès d'une famille de fermiers de sept enfants pour qu'une des filles soit inscrite dans cette école. Refus du père: « Mon fils va chez l'instituteur laïque, ma fille va chez sa femme. Ils sont tous deux bons instituteurs et, qui plus est, ce sont des enfants de Plurien ».

Le prêtre traite le père d'imbécile.

De fait, quelques jours après, arrive une lettre du propriétaire noble de la ferme qui s'étonne de la position prise par son fermier. Celui-ci s'explique. Le propriétaire comprend. L'affaire en reste là.

Un incident se produit à Pléhérel, à la même époque. Un prêtre assiste un mourant au Vieux Bourg. Il lui donne l'extrême onction en lui faisant promettre d'envoyer ses enfants à l'école chrétienne. La femme de l'agonisant, cachée dans la « ruelle », surgit alors, dispute le prêtre et menace d'ameuter tout le pays. L'absolution est donnée, sans condition cette fois.

Nous arrêterons là cette relation. Notre propos n'est pas de dresser un réquisitoire contre l'Église, mais d'essayer de saisir ce qui s'est passé dans l'esprit de nos ancêtres en cette époque troublée et comprendre l'animosité de certains à l'encontre des gens d'église.

Le traitement du Vicaire

Un conflit éclate entre l'église et le conseil municipal au sujet du traitement du vicaire.

Des élections ont lieu en mai 1900. On accuse l'église d'avoir ouvertement travaillé pour la liste de M. de la Moussaye.

Réuni en séance le 10 juin le conseil municipal de Plurien, présidé par Amédée Brouard, maire, décide de couper toute subvention au vicaire, estimant qu'il reçoit au total suffisamment d'argent: 2000 F. venant de l'État, de la fabrique, des paroissiens.

Plus tard, dans une lettre adressée à l'évêque, le maire reconnaît que c'est l'attitude du recteur et du vicaire, pendant la dernière période électorale, qui a conduit aux décisions prises en conseil municipal. « Les injures et les menées de ces messieurs ont dépassé les bornes ».

Le dimanche 12 août 1900, à la messe de 6 heures, l'abbé Dutemple, vicaire, critique les élus locaux.

« Ces messieurs veulent obliger les prêtres à se marier. Mais, moi je ne me marierai pas. J'aime mieux quitter la commune ». Il conclut que, toucher aux prêtres, c'est toucher à Dieu et que le conseil municipal subira les conséquences de ses actes.

Evidemment les élus locaux relèvent le gant. Réunis le 26 août suivant, ils considèrent les termes employés par le vicaire comme une injure et une profanation de la chaire et de l'autel. Ils regrettent ces écarts de langage toujours blâmables surtout lorsqu'ils se produisent dans l'église.

Ils prient monseigneur l'Évêque de bien vouloir remplacer l'abbé Dutemple par un autre vicaire.

Le recteur et l'abbé Dutemple continuent de critiquer violemment en chaire beaucoup de gens: le maire, les conseillers, les instituteurs laïques...

Interrogé par l'Évêque l'abbé Lemoine se concerta avec l'abbé Dutemple et répond au prélat « qu'un châtement fera du bien à cette population de sectaires ».

L'abbé Dutemple est nommé vicaire à Plouasne le 14 septembre. L'évêché ne désigne pas de remplaçant.

Le 31 janvier 1901, le maire écrit une lettre virulente à l'évêque, relative au traitement du vicaire. « Tant que je serai maire de Plurien, cette allocation municipale ne sera pas rétablie ». Les conseillers municipaux approuvent les termes de cette lettre dont copie est adressée au ministre des Cultes.

En mars 1901, le recteur Lemoine, fatigué, démissionne et se retire à Créhen. L'évêque nomme l'abbé Bourseul pour le remplacer. Le nouveau recteur est installé très simplement, sans procession, vu les circonstances, par l'abbé Ollivier, doyen de Saint-Alban.

Du coup, l'atmosphère d'agressivité qui règne à Plurien se détend. Le 30 mars, les conseillers votent le principe d'une subvention de 100 F. pour le futur vicaire toujours réclamé par la municipalité.

Cette volteface est la conséquence d'une lettre de l'évêque, qui, judicieusement, fait remarquer au maire « qu'il est de son devoir de donner un rang de faveur aux paroisses qui assurent à leur vicaire le pain quotidien. Plurien n'est plus de ce nombre depuis le 10 juin, jour où le conseil municipal a brisé un contrat vieux d'un demi siècle ».

Quand aux quêtes, que le conseil municipal envisage de supprimer, le prélat fait remarquer au maire « que le conseil n'a pas à délibérer au sujet des quêtes. Cette question échappe à sa compétence en vertu d'une jurisprudence constante ».

L'allocation de 100 F. votée par les élus locaux ne satisfait pas le conseil épiscopal qui sursoit toujours à la nomination du vicaire.

Le 14 avril, les conseillers de Plurien protestent avec véhémence contre cette prise de position mais, de guerre lasse, votent néanmoins l'allocation primitive de 200 F. au vicaire « dans l'intérêt du commerce local! »

Le 20 mai 1901, l'abbé Brézélec est nommé vicaire de Plurien. Hélas, il tombe malade et décède, regretté de tous, le 3 mars 1902.

La guerre du vicaire est terminée, une autre va bientôt éclater.

La séparation de l'Église et de l'État

Le 24 décembre 1905, l'abbé Jean-Marie Brebel, recteur de Plurien, parle à ses paroissiens de la loi de la séparation de l'Église et de l'État.

« La France catholique est en deuil, dit-il. Les plus grands malheurs sont à redouter. Il y a 100 ans la misère, la corruption et l'immoralité étaient à leur comble. Le 1^{er} consul, Bonaparte, épouvanté de la grandeur du mal, eut recours à la religion, fondement nécessaire de l'édifice social. C'est ainsi que naquit le Concordat, par concessions mutuelles.

« L'État, sans raison, vient d'abroger cet accord. Il garde les biens enlevés à l'Église en 1789 et ne veut plus rien donner à son clergé, tout au plus quelques francs aux plus âgés des prêtres pour les empêcher de mourir de faim.

« L'État vient d'outrager le Pape et d'ébranler l'ordre social. Et il ne s'en tient pas à la seule séparation: il veut s'immiscer dans les affaires de l'Église, par exemple en faisant l'inventaire de ses biens, préliminaires au vol... ».

Le 23 février 1906, le maire, Jean Lemercier, avise officiellement le desservant que l'inventaire de l'église se fera le lundi 5 mars. Le prêtre refuse de signer l'acte de notification.

Le 5 mars, à 1 heure de l'après-midi, le percepteur de Pléneuf, M. Carlu, se présente à l'église de Plurien pour en faire l'inventaire. Il est accompagné du maire et de deux gendarmes.

Le desservant et son vicaire, l'abbé Le Coqu, se tiennent sous le porche, adossés à la porte d'entrée. Au moment où le percepteur s'approche pour lui décliner ses qualités et l'objet de sa mission, le recteur ne daigne pas l'apercevoir et se met à entonner le cantique « Pitié mon Dieu », accompagné par une quarantaine de personnes. Il y a, en outre, de nombreux curieux.

Le percepteur réitère sa demande au bout de quelques instants. Le desservant répond: « Cet inventaire apparaît à notre conscience morale comme une violation de justice. Tous ces biens appartiennent à la paroisse de Plurien qui en a confié la garde à la fabrique et au pasteur de Plurien.

« Tous ces biens proviennent de dons, de legs de particuliers. Vous ne trouverez ici ni dons, ni libéralités de l'État. L'État n'a aucun titre à en dresser l'inventaire. Séparation de l'Église et de l'État signifie: Église libre et indépendante dans l'État libre.

« Votre intervention est l'ingérence de la force visant à la profanation et à la confiscation ultérieure des biens sacrés de l'Église ».

Le percepteur se retire à l'hôtel, chez M. Gesrel, puis va à la poste remettre un courrier pour le préfet, où il rend compte du refus catégorique qu'il vient d'essuyer.

Avant de suivre le film des événements, disons de suite que des difficultés identiques ont surgi en d'autres communes.

A Saint-Alban, Madame de la Villéon traite de voleurs les gendarmes et le percepteur qui ont agi par surprise, ce qui lui vaut un procès verbal.

A Erquy, des veilleurs occupent l'église jour et nuit. Le maire refuse de faire des sommations.

A Planguenoual, les portes de l'église sont barricadées sur ordre du recteur qui fait sonner le tocsin. La population, chantant des cantiques, accompagne percepteur et gendarmes à leur départ.

A Pléneuf, une pancarte « Fermée en vertu de la loi » est apposée sur les portes de l'église. Là aussi des gens couchent dans l'édifice. La visite du percepteur et des gendarmes est accompagnée de cris et cantiques.

Retournons à Plurien.

Le jeudi 16 mars, à 5 heures et demie du matin, le percepteur, accompagné de deux gendarmes, attend le moment où le bedeau va ouvrir l'église pour s'y glisser et faire subrepticement l'inventaire.

Avisé par la veuve Le Borgne, le recteur se rend à l'église, y pénètre, s'y enferme aussitôt et refuse d'obtempérer aux menaces du percepteur. « Si vous entrez malgré moi, ajoute-t-il, vous serez excommunié ».

Les forces de l'ordre restent une heure à attendre puis s'en vont trouver le maire. Lequel arrive, décidé à faire crocheter la serrure de l'église. Mais il y renonce devant l'hostilité de la foule qui s'est rassemblée. Il tergiverse: « A 9 heures, dit-il, il y a un service pour Joseph Mahé, un de mes anciens conseillers, le recteur sera bien obligé d'ouvrir l'église ».

Ce en quoi il se trompe car le recteur refuse toute entrée et annule le service prévu.

Le percepteur prend les ordres par téléphone. Saint-Brieuc lui prescrit de remettre l'inventaire à plus tard.

Le recteur boucle l'église et décide de faire tous les offices à la chapelle de Léhen. Trois dimanches de suite, la grand messe et les vêpres y sont dites. Il y a un enterrement: le corps n'entre pas dans l'église. Il y a un baptême: celui de la fille du maire Jean Lemercier! Il a lieu sous le porche de l'église, sans sonneries.

Mais cette situation ne peut durer. Les gens boudent les offices. La chapelle de Léhen est trop petite. Que faire?

Le recteur, homme de décisions, fait enlever tout ce qu'il peut de l'église: statues, tableaux, chandeliers. Les pièces qui restent, impossibles à déménager: le grand Christ, les statues de saint Pierre et de saint Paul sont couvertes d'un voile et garottées pour qu'on ne puisse estimer leur valeur.

Et le recteur fait placer une affiche sur chaque porte de l'église: « Pas d'inventaire possible, tout le mobilier de l'église est enlevé et en lieu sûr ».

Le dimanche 1^{er} avril 1906, le percepteur, accompagné du maréchal des logis Ambroise, commandant la brigade de gendarmerie de Pléneuf,

procède à 3 heures 1/2 de l'après-midi à un inventaire rapide (et pour cause) de l'église. Y figurent notamment, pour une valeur de 210 F. les chaises, bien des paroissiens!

Petit à petit, les esprits se calment et le 3 février de l'année suivante paraît une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux Arts et du Culte qui a traité à la jouissance gratuite des édifices du culte.

Dans sa séance du 17 février le conseil municipal décide la location gratuite de l'église et du mobilier la garnissant, à charge au recteur de les entretenir en bon état.

Le presbytère, propriété communale, reste affecté au logement des ministres du culte. Un bail est mis à l'étude, pour un prix aussi minime que possible.

Pierre AMIOT

Membre de la Commission Histoire



N.B. Cet article est extrait du livre « Histoire de mon village: Plurien » (environ 500 pages), en cours de finition et qui devrait sortir en librairie au début de l'été prochain.

Les lecteurs, qui souhaitent recevoir un bon de souscription, s'adressent à l'auteur à Carrien, 22240 Fréhel. Tél. 41.45.15.

Quelques histoires de vipères

(recueillies à Trédias, près de Broons
dans les années 1940-45 par Joseph Lesage)

Le serpent joue encore dans nos campagnes, un rôle dans les superstitions paysannes. Voici quelques histoires du pays Gallo, recueillies de la bouche même de nos grands-mères, qui les tenaient de personnes encore plus anciennes.

Oyez plutôt :

« A la ferme du Bois de l'H... les vaches ne donnaient plus de lait depuis quelques temps... On se doutait bien que c'était la vipère ou la caleuve (couleuvre). On fouilla l'étable, enlevant le fumier, rien...

On s'aperçut alors que les vaches se dirigeaient vers le tas de paille avec un empressement suspect. Le pâtour, guettant bien, vit un jour très nettement, une vipère suspendue au pis d'une vache, et qui tétait et qui tétait...

Et celle-ci...

« Ma fille Génie trouvait que la petite vache pie que nous avions alors ne donnait plus de lait et s'en étonnait — Une bonne laitière d'même!!! Nous allions alors aux champs sur la lande qu'est pourrie de « v'lins » — Génie remarqua qu'en passant près d'une touffe d'ajoncs, la vache meuglait, mais meuglait...

Et quand notre fille racommodait son bas (elle travaillait toujours un peu en gardant les bêtes), la vache s'approchait de l'ajonc et Génie vit bien, une fois, une vipère qui la tétait. Il n'y avait pas de doute, si ma fille était là, elle vous le dirait comme moi. La vipère avait enjôlé notre génisse...

C'était la femme de mon grand-père, sa deuxième femme. Je ne suis pas parent avec elle, je ne l'ai pas connue. Oh, je vous parle de... Voyons, j'ai quatre-vingt-cinq ans, mon grand-père est mort, j'avait huit ans. C'était sous Louis-Philippe. Eh bien, la femme de mon grand-père eut un poupon qu'elle allaitait. Un jour elle s'aperçut que son enfant pleurait tout le temps et ne profitait pas. Il se détournait du « nichon » comme dégoûté. Le soir, elle se couchait, la mère, le sein vide. Le lendemain, il l'était encore...

Vous me croirez, si vous voulez, mais grand-père me l'a assuré. Une nuit, sa femme le réveilla tout d'un coup... Une vipère la tétait. Le bonhomme ne perdit pas la tête : « Bouge pas, qu'il dit, elle te piquerait ».

Il alla quérir une jatte de lait, la posa dans la « place » au milieu. La vipère se détacha du sein, se glissa en se tortillant au bas du lit et vint boire à la jatte ; qu'elle sortait sa langue fourchue et qu'elle faisait « lap lap » comme un chien.

Naturellement, grand-père l'écrasa sous son pied, d'un grand coup de talon sur la tête. Sa femme lava son sein avec de l'eau bénite, et depuis ce jour, l'enfant profita bien. C'était le dernier frère de mon père, il est mort à quatre-vingt-douze ans.

Enfin, en voici une dernière :

« Notre Valentin était au champ, dans le clos des Vernizan, sur le bord de la rivière avec le petit Jacques de la Ville H... Ils avaient douze ans tous les deux, vu qu'ils ont fait leur Communion ensemble. Ils virent un nœud de vipères dans l'herbe, des vipères nouées, entrelacées, un vrai nœud de Terre-neuvas.

Ils font un trou, du feu dedans et y poussent le nœud de « v'lins ». Alors, mon pauvre Monsieur, les vipères soufflent, soufflent dans le feu... et v'la que de partout s'amènent des vipères, des « caleuves », des aspics, sifflant vers le feu.

Les gosses à coups de bâtons, en tuent deux, trois, dix, vingt... il en vient toujours. De tous les côtés, devant, derrière, les gosses tapent à coups de bâtons, à coups de talons. Le pré n'était plus que serpents. Chaque herbe, on aurait dit, se faisait vipère et sifflait... zi... zi... zi...

Si bien que les pâteurs se sont « ensauvés » en « huchant » comme des damnés, et laissant les vaches au pré.

Joseph LE SAGE.



Liste des objets préhistoriques du Penthièvre présents au Musée de Saint-Germain-en-Laye

Notre ami J. Pierson est entré en communication par deux fois avec Monsieur J.-P. Mohen, Conservateur du Musée des Antiquités Nationales du Château de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

De ces correspondances, il ressort que sont entrées dans les collections du Musée, les pièces suivantes:

- Cesson: couteau en bronze (inv. 9.288).
- Hénon: rasoirs et poignards (inv. 73.884-95) dépôt de 487 haches à douille (inv. 83.709).
- Hillion: hache polie (inv. 23.827) échantillon de revêtement (inv. 25.840 à 42), hache polie (inv. 79.812).
- Maroué: hache polie (inv. 79.814), pointe de lance (inv. 83.322).
- Matignon: bracelets d'or (inv. 25.972-973, 72.404, 81.182-184).
- Meslin: fragment d'or (inv. 72.450), hache polie, fragment céramique (inv. 72.992 à 94), moule en pierre (inv. 75.910).
- Moncontour: poignard bronze (inv. 73.763).
- Morieux: moule à double face (inv. 75.909), peson (inv. 75.954).
- Noyal: fragment de lame et haches de bronze (inv. 73.925 à 933).
- Plancoët: hache (moulage, inv. 35-583), hache polie (inv. 45.405).
- Planguenoual: haches et lingots de bronze (inv. 73-941-45).
- Plébouille: lingot de fer (inv. 75.980).
- Plénée-Jugon: haches en bronze (inv. 7.145 à 149), hache en bronze (inv. 9.178), haches en bronze (inv. 75.459), moule de hache (inv. 75.589).
- Plestan: poterie, silex (inv. 75.491).
- Plévenon: fragment de poterie (inv. 20.949), granit (inv. 20.956-957), hache-marteau granit poli (inv. 80.469).
- Plurien: hache en bronze (inv. 73.770).
- Saint-Brieuc: hache polie (inv. 18.974).
- Saint-Cast: haches bronze (inv. 9.177).

Saint-Potan: lunule d'or (inv. 72.339).

Trédaniel: grain de colliler, silex (inv. 75.487).

et pour Lamballe:

inv. N° 48.886: hache à douille en bronze (entrée en 1902, don Piette).

inv. n° 71.249: trois haches en pierre (entrées en 1923, coll. de Morgan).

inv. N° 75.359: cachette de la Moussaye, près Lamballe 1 bracelet de bronze, fragments de deux autres, 12 haches à douille, 1 pointe de lance (entré en 1929, anc. coll. du Chatellier).

inv. 79.828: 2 haches polies (entrées en 1949 anc. coll. Raymond).

Merci donc à Messieurs Pierson et Mohen.



Quelques aperçus sur l'Histoire du Penthièvre

Le Penthièvre a tenu une place importante dans l'histoire de la Bretagne ducale. La tendresse imprudente du duc Alain III pour son frère Eudon a créé, au cœur même du duché, un apanage trop puissant au profit du Cadet. Ce geste irréfléchi a été générateur, au long de nos chroniques, de complots, de trahisons, de guerres. Il faudrait marquer d'un caillou noir, dans l'histoire bretonne, le jour où Alain III en eut la malencontreuse idée.

Onze siècles d'histoire se résument difficilement. Je me bornerai donc à vous donner un aperçu géographique de ce magnifique apanage ; après quoi, en ayant ainsi fixé les frontières dans l'espace, je m'efforcerai de vous en présenter une vue d'ensemble dans le temps (1).

I. — Les limites du Penthièvre

Quelles étaient les limites du Penthièvre ? Indiquons tout de suite que cette région féodale englobait presque entièrement l'ancienne Domnonée.

L'effroyable invasion normande du X^e siècle avait fait table rase des institutions aussi bien que de l'habitat humain. Au XI^e siècle, le régime patriarcal de la tribu — lans et plous, — a disparu ; la Bretagne se relève sous une forme sociale nouvelle, la Féodalité. Les anciens comtés, se rétablissent dans leurs anciennes limites : comtés de Rennes, Nantes, Broërec, Cornouaille, Poher, Léon, Porhoët, Tréguer, Penthièvre. Ces deux derniers sont si proches qu'ils se conjuguent, et constituent un ensemble. Il prend le nom de Penthièvre, en vertu de l'éternel principe que le grand absorbe le petit.

Au XIII^e siècle le nom change : les comtés font place aux *baillies*, sans qu'aucune modification soit apportée à leur étendue. Ces indications générales étant fournies, ajoutons-y quelques précisions.

Le Tréguer englobe le diocèse de Tréguer et la Seigneurie de Goëlo. Le Penthièvre proprement dit, s'étend sur tout le territoire gallo de l'évêché de Saint-Brieuc ; il comprend quatre belles seigneuries. Lamballe, sa capitale, Jugon, Moncontour, Cesson et l'impor-

(1) Extrait du Bulletin annuel de l'« Association Bretonne ». Tome 56^e. 75^e congrès de 1947, page 91, intégralement reproduit selon le texte et l'orthographe.

tant Régair de l'évêque. Ajoutons-y quelques paroisses du diocèse d'Aleth entre l'Arguënon et le Frémur, et nous aurons une énumération complète des territoires englobés dans la seigneurie bretonne dont nous étudions l'histoire.

II. — Historique du Penthièvre

Première mention du Penthièvre

La première mention du Penthièvre apparaît au VI^e siècle, dans la « *Vita Sancti Tugduali* » écrite par le moine Louënan. L'auteur nous apprend que Tudual évangélisa les « pagi » de la Domnonée, et parmi eux, il cite le PENTEUR ou PENTEVR, première ébauche du nom de Penthièvre.

Après le VI^e siècle, les documents le concernant font longtemps défaut : il nous faut attendre le XI^e siècle pour retrouver un terrain solide.

A cette époque, les Comtes de Rennes et de Nantes ont triomphé des seigneurs de Nantes et de Cornouaille. La Bretagne est réunie sous le sceptre unique de Geoffroi I^{er}. A sa mort, il laisse deux fils, Alain et Eudon, sous la tutelle de leur mère Havoise. C'est une femme de tête ; elle aura l'habileté de gouverner le duché d'une main ferme, tout en associant ses deux enfants aux apparences du pouvoir. Pendant toute cette période, les actes de l'autorité ducale sont passés aux noms de : « *Alanus et Eudo, Britannicorum Monarchi* ». A son décès, le conflit éclate entre les deux frères, Alain, l'aîné, monte légitimement sur le trône Eudon, le cadet, est cruellement froissé de cette inégalité subite. Il exige, menace. Alain, bon frère, lui accorde en apanage princier les comtés de Penthièvre et Tréguer, le tiers du duché. Eudon ne s'en contente pas : il réclame la moitié. Sur le refus de son frère, il recourt aux armes. Il est vaincu.

Alain, magnanime, ne lui garde pas rigueur de sa rébellion. Il maintient sa donation première, amputée cependant, des évêchés de Dol et d'Aleth, et de la seigneurie de Morlaix, générosité regrettable, qui constitue une lourde faute politique. Le jeune duc crée ainsi, au cœur du Duché, une souveraineté territoriale presque égale à la sienne. Le Penthièvre va être pour la Bretagne ce que sera le duché de Bourgogne pour la France, une plaie ouverte au flanc du pays.

Désormais, la branche cadette de la famille ducale, un peu grisée par sa puissance terrienne, n'aura plus qu'une ambition : par une guerre ouverte, ou sournoise, chasser du trône la branche aînée. Cette branche aînée, de son côté, s'efforcera de résorber cet intempestif apanage et de le faire rentrer dans son obédience. Trois fois le comté de Penthièvre sera confisqué : trois fois, il trouvera le moyen de recouvrer sa dangereuse autonomie.

Tel est le drame dont nous allons suivre les péripéties.

A dire vrai, le rêve ambitieux des Penthièvre s'est assez vite réalisé mais il n'a pas eu de lendemain.

En effet, en 1137, le petit-fils d'Eudon, *Alain le Noir, comte de Richemond*, obtient la main de sa cousine Berte, fille du duc Conan III, unique héritière du trône ducal. Leur fils, Conan IV, y montera donc très régulièrement en 1146. Disons-le tout de suite, il eût mieux valu, pour sa gloire, et pour le bonheur de la Bretagne, qu'il n'y fût jamais parvenu.

En effet, pour tenir tête à son beau-père, qui, lui aussi, émet des prétentions à la couronne, Conan IV n'hésite pas à faire appel à l'Angleterre. C'est une invitation à laquelle nos voisins ne se sont jamais dérobés. Les armées britanniques envahissent la Bretagne. Elles assurent, sans doute, le triomphe de Conan IV, mais elles vont, pendant 15 ans, mettre à feu et à sang la petite patrie bretonne. Le duc laisse faire. Il n'est plus que l'humble serviteur de ses alliés. Il fiance sa fille Constance, âgée de 5 ans, au fils du Roi d'Angleterre, Geoffroy Plantagenet, âgé lui-même de 8 ans. Enfin, mettant le comble à sa criminelle faiblesse, il abdique la couronne ducal pour permettre au roi d'Angleterre, Henri II, de gouverner lui-même la Bretagne pendant la minorité de son fils. Cette lâcheté, les contemporains n'ont pu la lui pardonner, ils ont flétri Conan IV du nom de *Conan-le-petit* et l'Histoire a confirmé cette flétrissure.

L'expérience avait été cruelle: elle ne découragea pas le peuple breton. Il s'entêta dans l'espérance de voir se réconcilier les deux branches de la famille et de vivre sous un prince de sa race.

En 1206, ce rêve faillit se réaliser. A cette date, le comte Alain a réuni de nouveau, en un seul bloc, cet apanage de Penthièvre morcelé à tant de reprises. Son fils Alain sera l'héritier de ce puissant domaine. Dans le même temps, le trône de Bretagne apparaît comme devant revenir légalement, à celui qui sera le mari d'Alix de Bretagne, fille unique de Constance et de son deuxième époux, Gui de Thouars. Pourquoi Alain de Penthièvre ne serait-il pas ce mari? Ce rêve n'a rien d'irréalisable; tous les Bretons le souhaitent. Philippe-Auguste lui-même, le puissant roi de France, qui administre en fait, la Bretagne, sous la régence nominale de Gui de Touars, y est d'abord favorable. Cette heureuse union est donc convenue, annoncée.

Elle ne se fera pas, car la diplomatie veille. Depuis des siècles, France et Angleterre, convoitent le riche duché. Il faut renoncer à conquérir par les armes ce pays batailleur, dont on sait que les habitants lutteront jusqu'au dernier pour leur indépendance. Mais ce que la force ne peut donner, une diplomatie habile peut y conduire plus sûrement. La France pourra marquer un point, si elle réussit à faire monter un prince français sur le trône breton.

Et c'est pourquoi, oublieux de toutes ses promesses, Philippe-Auguste impose au duché en 1209, le mariage de la princesse Alix, la fiancée d'Alain de Penthièvre, avec un capétien, un prince français, Pierre de Dreux. Voilà la France installée au trône de Bretagne, c'est le premier pas vers l'annexion!

III. — Première confiscation du Penthievre

Après un pareil service, *Pierre Mauclerc* — puisqu'il faut l'appeler par son nom — ne pouvait rien refuser au roi de France. Son premier geste de soumission, sera de lui prêter l'hommage-lige, qu'ont toujours refusé les ducs, ses prédécesseurs. Il sait qu'en revanche, il a désormais carte blanche, et que Philippe-Auguste fermera les yeux sur ses spoliations éventuelles.

Or, le comté de Penthievre, le tiers de la Bretagne, échappe à son autorité. Il est aux mains d'un enfant de six ans, incapable de se défendre. L'armée ducale est puissante: ce sera un jeu, pour elle, d'occuper et d'annexer le Penthievre. Comment résister à pareille tentation?

J'entends bien: le droit, la morale?... Allons donc: en politique, il n'y a pas de morale! L'Histoire le proclame à toutes ses pages. L'acte de banditisme devient conquête légitime, quand il est réalisé par une armée puissante. La démonstration en est encore trop fraîche, pour que nous puissions l'oublier. Et c'est pourquoi en 1215, sans aucun motif, sans déclaration de guerre, Pierre Mauclerc lance ses soudards sur le Penthievre, enlève les places fortes, occupe le pays entier, l'annexe sans pudeur, ne laissant au faible héritier de ce grand nom, que le Comté de Goëlo, c'est-à-dire le sixième à peine de l'héritage spolié. Contre la force, il n'y a pas de recours possible. Le jeune comte se résigne; il a si nettement le sentiment de sa déchéance, qu'il abandonne le nom glorieux de Penthievre. Il va prendre celui d'*Avaugour*, d'une petite seigneurie proche de Plésidi, nom modeste qui ne portera pas ombrage au duc tout puissant.

Mais le nom prestigieux ne disparaîtra pas, pour longtemps, de l'armorial. Pierre Mauclerc, donne comme dot, en 1236, à sa fille Yolande, le Comté ainsi volé, et la marie au duc de Lusignan. Le souverain est convaincu d'avoir ainsi réglé définitivement le sort de l'apanage qui fut si longtemps le cauchemar de ses prédécesseurs.

Les princes les plus astucieux se trompent parfois. Pierre Mauclerc a bien réuni le Penthievre à sa couronne. Il a la possession de fait: mais il n'a pas la possession de droit. La conscience populaire a été révoltée par cette spoliation scandaleuse. Elle est forcée de se taire: mais son indignation persiste et se transmet. En 1318, un des successeurs de Pierre Mauclerc, Jean III, en a l'intuition. Pour faire tomber cette hypothèque morale, il sent bien qu'il existe un seul moyen: fusionner les deux branches par un mariage. Aussi le voit-on demander pour son frère Guy, la main de la seule héritière légitime du Penthievre Jeanne d'Avaugour. Le mariage se fait et Guy relève à son profit, légitimement cette fois, le titre de comte de Penthievre et de Goëlo.

La paix semblait définitivement assurée. Ce n'était qu'une trêve; la guerre intestine allait bientôt recommencer!

IV. — Deuxième confiscation du Penthièvre

Nous arrivons, ici, à cette extraordinaire aventure, qui nous laisserait sceptiques, si les chroniqueurs les plus dignes de foi ne l'avaient attestée, et si celui qui en fut le triste héros, n'en avait fait, lui-même, le récit.

Jean de Penthièvre est mort, mais sa femme, Marguerite de Clisson, fille du Connétable, est bien vivante. Le duc de Bretagne va s'en apercevoir. « *Cette hautaine et superbe Marguerite* » comme l'appelle d'Argentré, femme au cœur violent, nourrissait une haine farouche contre Jean V, non sans raison.

Elle avait, d'une part, à venger son père, le célèbre Connétable, que le duc avait abreuvé d'outrages jusqu'à son dernier souffle; d'autre part, elle était hantée par le rêve éternel des Penthièvre, ce trône ducal dont elle s'estimait frustrée.

Tout recours à la force était impossible contre le puissant duc de Bretagne; restait l'arme des faibles, souvent plus redoutable, la ruse.

Pour cacher son jeu, Marguerite feint une réconciliation avec le prince. Elle l'accable de protestations d'amitié et de fidélité. Ses fils lui font une cour assidue.

Dans le même temps, cette femme astucieuse entre secrètement en contact avec le Dauphin de France, dont Jean V vient de se faire un ennemi, en lui refusant des secours promis.

Un accord secret intervient. Le dauphin s'engage pour le cas où le duc de Bretagne viendrait à disparaître, dans des circonstances ou par des moyens qu'on ne précise pas, à faire monter sur son trône l'un des fils de Penthièvre. Marguerite se fait fort de faire naître ces circonstances et moyens.

En 1420, elle et ses enfants redoublent auprès du duc Jean V leurs protestations de dévouement et d'affection. L'intimité des jeunes gens avec le prince devient fraternelle. Ils ne se quittent plus.

Comment, dès lors, le souverain pourrait-il refuser l'invitation instante, d'aller passer quelques jours au château de Châteauceaux * sur la Loire, résidence de Margot de Clisson? On lui promettait, nous dit Alain Bouchart « *belles chasses et gracieux banquets, où il serait servi par les plus belles demoiselles, jeunes et frisques, que l'on saurait trouver* ».

C'était le genre d'appât auquel devait le mieux mordre le galant Jean V. Il accepte.

Il part sous faible escorte. A mi-route se présente un affluent de la Loire, que le duc franchit sur un pont de bois. A peine est-il passé, que des varlets, simulant une grosse farce, se précipitent sur le pont,

* Champtoceaux

enlèvent et jettent à l'eau les planches de son tablier, isolant ainsi le prince de son escorte. Au même moment, une troupe nombreuse conduite par Charles de Penthièvre, sort d'un bois voisin, se précipite sur le duc et le fait prisonnier.

Le voilà aux mains de la terrible Marguerite. Elle vient le voir en sa prison. Jean V n'a rien d'un héros; il tremble pour sa vie. Il promet tout ce que Margot demande; il se déclare prêt à abandonner le trône de Bretagne, en échange de la vie sauve. La visiteuse le crible de sarcasmes. Puis, joignant l'ironie aux injures, elle lui prêche la résignation, puisque c'est la volonté du Seigneur. Elle lui cite même le psaume célèbre: «*Deposuit potentes de sede*», l'engageant à le méditer. Il est douteux que le prisonnier ait apprécié cette forme de prêche!

Le criminel guet-apens semble donc avoir réussi. Jean V est aux mains de ses plus cruels ennemis, dont l'intention très nette est de le faire disparaître. Tout semble perdu! L'énergie de sa femme, Jeanne de France, va tout sauver. Sitôt qu'elle a connaissance de l'attentat, la brave petite duchesse convoque à Vannes les Etats de Bretagne, se présente devant eux, tenant ses deux fils en main, dénonce en termes émouvants, la trahison des Penthièvre, soulève l'indignation et la pitié des assistants et obtient l'octroi de forces importantes pour aller délivrer Jean V. En hâte, une armée de 50 000 hommes est rassemblée. Elle entre aussitôt en campagne. Les places du Penthièvre tombent l'une après l'autre. Châteaueaux lui-même, est assiégé. La partie est perdue. La rage au cœur, Margot est contrainte de libérer son prisonnier et de rendre la place.

Les quatre fils de Penthièvre ont pris la fuite. Ils sont condamnés à mort, par contumace et tous leurs biens sont confisqués. Pour une fois, c'était justice! C'est la deuxième confiscation de Penthièvre, ce ne sera pas la dernière!

1448. — Les années ont passé. François 1^{er} occupe maintenant le trône de Bretagne. Il rêve d'une réconciliation avec les héritiers de la branche cadette, représentée à ce moment, par Jean de l'Aigle, fils de Marguerite de Clisson. Des pourparlers s'engagent. Un «*accord de pardon*» est conclu; singulier accord dont les clauses secrètes, annulent puis confirment la clause officielle. Les Penthièvre renoncent à leurs biens de Bretagne, moyennant versement de 120 000 écus d'or et donation des seigneuries de Champtocé et d'Ingrandes, à charge au duc de les acquérir. A leur défaut, il s'engage à restituer à Jean de l'Aigle, le comté de Penthièvre. Jean savait pertinemment François 1^{er} trop à court d'argent pour être à même d'acheter ces deux riches seigneuries. Force fut en effet au souverain, de restituer au fils de Marguerite, le prestigieux apanage. Jean de l'Aigle avait bien manœuvré.

V. — Troisième confiscation du Penthièvre

Par suite de cette restitution, Nicole de Blois-Penthièvre, devient la plus riche héritière de Bretagne. Les prétendants affluent. En fin de

compte, la jeune princesse accepte d'épouser Jean de Boussac, maréchal de France. Honneur et richesse, il semble que le couple se soit assuré tous les éléments du bonheur humain.

Mais l'on dirait qu'une fatalité inexorable s'acharne sur le malheureux comté. Les Grecs y auraient vu la vengeance des dieux et les Erinnyes déchaînées sur la descendance de Marguerite de Clisson, en expiation de sa forfaiture.

Le motif en est plus humain. François II, qui sera le dernier duc de Bretagne, poursuit le rêve de ses prédécesseurs, rattacher définitivement le Penthièvre à sa couronne. Quel motif, ou plutôt, quel prétexte invoquer ? En cherchant bien, ses conseillers, découvrent que Jean de Boussac a pris part jadis, à la Ligue du bien public. François va se faire le vengeur de l'injure faite autrefois au roi de France, lequel, à vrai dire, ne semble guère en avoir souci. Fort de ce prétexte fallacieux, le duc confisque purement et simplement le comté de Penthièvre, sous couleur de punir l'ancien ligueur. Aucun recours possible, c'est « *le fait du prince* ».

Mais le conseil ducal ne semble pas avoir entrevu une conséquence juridique très grave, qui va découler de ce coup de force. Elle n'échappera pas à la perspicacité du roi de France, Louis XI. Incontestablement, François II a violé l'accord de 1448. L'acte est donc annulé dans toutes ses clauses, et par conséquent, est annulée, aussi, la renonciation des Penthièvre, à leurs droits éventuels au trône ducal. Ces droits revivront donc, si ces éventualités surgissent ; et nous savons que Louis XI excelle à cette sorte de résurrection. Il n'a pas été sans apprendre, que le maréchal de Boussac, privé de son comté, est fort à court d'argent. Il n'éprouve aucune difficulté à lui faire accepter 50 000 écus sonnants et trébuchants, en échange de ses droits successoraux éventuels, assez chimériques d'apparence.

Un peu tardivement, François II évalue la manœuvre et s'avise du danger. Pour y parer dans la mesure du possible, il négocie et conclut une double alliance, avec le roi d'Angleterre et avec Maximilien d'Autriche. Mais cette alliance « *in extremis* » ne pourra arrêter le cours des événements.

La mort va couper court aux intrigues du roi de France. Sa fille, Anne de Beaujeu, les reprend et saura les mener à bien. Cette digne héritière de Louis XI, achète un à un, les seigneurs bretons qui forment l'entourage et le conseil de l'infortuné François II. Nous avons retrouvé la liste des pensions ainsi versées ; nous y relevons notamment ; Rieux, 12 000 livres ; du Perrier, Villeblanche, Le Bouteiller, chacun 600 livres ; François de Laval, Louis de Rohan, vicomte de Coëtmen, du Pont, du Plessis-Angers, 1000 livres. Jean d'Acigné ne touchera que 600 livres et la générosité royale se bornera à 400 livres pour Jean de la Chapelle, Jean de Trévecar, Guillaume de Changé et Jacques de l'Isle Dieu. Ainsi donc l'entourage plus intime du prince était à la solde de la Régente de France, et cette révélation jette une lumière douloureuse sur les événements qui ont marqué la fin de l'indépendance bretonne. En 1487, les troupes françaises envahissent

le duché, et après des péripéties diverses, c'est en 1488, la bataille de Saint-Aubin du Cormier, où s'effondrent définitivement nos libertés.

La suite est trop connue : l'héroïque résistance de la Duchesse Anne, tenant tête pendant si longtemps, au réseau d'intrigues et de trahisons dont elle est entourée ; enfin son mariage forcé avec Charles-VIII. Le duché de Bretagne était dans la corbeille. Il cessera d'être un état souverain pour devenir une simple province française, parmi tant d'autres.

VI. — Réunion de la Bretagne à la France

La réunion de la Bretagne à la France met fin au drame shakespearien de deux branches de la même race, acharnée l'une contre l'autre.

La suite de l'histoire du Penthièvre peut se résumer en quelques mots. Le fier comté passera de famille en famille, au hasard des mariages et des ventes, mais aussi au gré des caprices des rois de France. Trop souvent, il deviendra entre leurs mains une monnaie d'enrichissement commode pour doter leurs bâtards ou pour payer le silence de maris complaisants, les habitants y trouveront peut-être plus de tranquillité ; il est douteux que l'ancien apanage des cadets de Bretagne, y ait gagné en prestige !

De leur côté, les héritiers des Penthièvre, dépouillés de leur comté, s'acharneront à le reconquérir, par tous moyens propres ou malpropres.

Voici qu'en 1536, une occasion se présente, fort peu reluisante comme vous allez le voir. François 1^{er}, roi de France, a besoin d'un homme de paille pour épouser Mlle d'Hailly, sa maîtresse et couvrir sa liaison. Jean de Penthièvre se sent le courage d'être cet homme ; il accepte le honteux marché. Aussitôt, les honneurs de pleuvoir sur lui. Il est promu duc d'Etampes, ce qui est déjà bien ; le comté de Penthièvre lui est restitué, ce qui est mieux. Enfin, à la mort de Jean de Laval, le mari de la belle Françoise, cette autre favorite du roi, il est nommé gouverneur de Bretagne.

Décidément, voilà un titre qui devient le monopole des maris complaisants !

En 1565, ce grand seigneur, de morale accommodante, meurt sans postérité. Il lègue ses biens à son neveu, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, qui devient duc de Penthièvre ; car, en 1536, Charles IX a transformé le comté en duché-pairie. Il est promu, lui aussi, au gouvernement de Bretagne ; mais pour des titres qui ont tout de même, une autre allure. En effet, Sébastien de Luxembourg est un fier soldat. Il sera, pendant la Ligue, un des grands hommes de guerre du parti catholique et se fera tuer bravement au siège de Saint-Jean d'Angély. Sa fille, Marie de Luxembourg, duchesse d'Etampes et de Penthièvre, se trouve être à son tour, un des plus riches partis de France. En 1575, elle accepte comme époux, Philippe de Mercœur, gouverneur de Bretagne, et lui apporte en dot, avec une immense fortune, ses prétentions chimériques, à un trône ducal,

écroulé depuis 53 ans. Néanmoins, Philippe ne désespère pas de le relever à son profit, avec l'aide de l'Espagne ; et cette ambition secrète, autant que la défense de la foi catholique, entrera pour une large part, dans sa décision de prendre le commandement des Ligueurs en Bretagne.

La conversion d'Henri IV allait couper court à cette chimérique espérance. Mercœur est destitué de son gouvernement et voit tous ses biens confisqués ; mais plus habile en politique qu'en art militaire, il trouvera moyen de se les faire restituer, en acceptant de fiancer sa fille Françoise, âgée de 6 ans, aux 8 ans de César, duc de Vendôme, fils naturel du Vert-Galant et de Gabrielle d'Estrées. Marie de Luxembourg en souffrira cruellement dans son orgueil. Il semble que Mercœur s'y soit résigné avec plus de philosophie.

César de Vendôme recevra, lui aussi, le Gouvernement de la Bretagne ; pas plus que ses devanciers, il ne saura résister à l'éternelle chimère. Il sera bien vite destitué et remplacé par le maréchal de Thémynes, jusqu'à l'année 1631, date à laquelle le cardinal de Richelieu, coupera court à ces éternelles intrigues, en s'attribuant à lui-même, le gouvernement de la Bretagne.

A partir de ce moment, le duché de Penthièvre cesse d'être pour le pouvoir central, un sujet d'inquiétude. Son histoire sera celle des grands fiefs du royaume décidément domptés et assouplis. Des Lorraine-Mercœur, nous le voyons passer aux Bourbons-Vendôme, puis aux Bourbons-Conti. Il est revendu au comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV, grand amiral de France et grand veneur, puis, lui aussi, gouverneur de Bretagne. Son fils, Louis de Bourbon, héritera à la fois du Duché et de la charge.

Il sera le dernier gouvernement de notre province. A vrai dire, très honnête homme, mais d'une personnalité un peu effacée, il serait de ceux dont on ne dit rien si les deux enfants que lui donna la fille du duc de Modène, n'avaient laissé leur trace dans l'histoire à des titres d'ailleurs, tout à fait différents.

Son fils, le prince de Lamballe, épouse Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, l'amie fidèle et malheureuse de la reine Marie-Antoinette, cette princesse de Lamballe dont la mort atroce, en 1792, reste un des crimes inexpiables de la Révolution.

C'est à l'extrême du parti adverse, que les événements entraînent sa sœur, Marie-Adélaïde de Penthièvre ; elle deviendra la femme de Philippe-Egalité, et sera la mère de Louis-Philippe, le dernier roi des Français.

Ainsi, par une ironie du sort, cette race des Penthièvre qui, pendant cinq siècles, aspira à la Couronne ducale de Bretagne, sans pouvoir la conserver, quand par hasard, elle avait pu l'atteindre, montera, en fin de compte, sur le trône royal de France, auquel elle n'aurait jamais osé penser.

Il est difficile pour une grande race, de mieux finir en beauté.

F. Le Bourhis-Kerbiziet.